



BOURSES NATIONALES DU SECOND DEGRÉ DE LYCÉE
ANNÉE SCOLAIRE 2016 - 2017

Note à l'attention des familles des élèves de 3^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère}

A la lecture de la notice (ci-jointe), si vous pensez pouvoir bénéficier de la bourse, **je vous invite à retirer dès à présent une demande de bourse auprès de Mme Duros.**

Celle-ci devra être déposée **dûment complétée et accompagnée des pièces justificatives au plus tard le 1er juin 2016 à Mme Duros.**

Passé ce délai, **le dossier sera déclaré irrecevable.**

Pour les élèves actuellement en 3^e (boursiers ou non), la demande de bourse de lycée doit être déposée auprès du collège actuellement fréquenté donc à Mme Duros.

Un accusé de réception vous sera transmis, vous devez conserver cet accusé de réception. En cas de réclamation, l'original vous sera demandé par le Service Académique des Bourses.

Lors de l'instruction de votre dossier, des pièces complémentaires ou des originaux pourront vous être demandés. L'absence de retour de ces pièces, à la date fixée entraînera le rejet de votre demande de bourse.

Le refus ou l'acceptation vous sera notifié(e) par courrier. L'attribution est à conserver car elle sera valable jusqu'à la fin de la scolarité de votre enfant, sauf avis contraire qui vous sera également signifié.

Les élèves de lycée déjà boursiers ou encore titulaires d'une bourse provisoire ne doivent pas refaire une demande de bourse nationale. Un dossier de réexamen de leur situation leur sera demandé.

A.F. Vicaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line.

Le chef d'établissement



Nous sommes là pour vous aider



N° 51593#04

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2016-2017

Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

Notice d'information

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2015 sur les revenus de 2014. En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2015 peuvent être pris en compte
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2014 à ne pas dépasser	17 678 €	19 037 €	21 756 €	25 156 €	28 556 €	32 636 €	36 715 €	40 795 €

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycee vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

►► Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

Vous pouvez obtenir un formulaire de demande de bourse nationale de lycée en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- une copie de votre avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014,
- les pièces justificatives correspondant éventuellement à votre situation particulière, dont vous trouverez la liste en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

POUR EN SAVOIR PLUS

- Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant
ou consulter : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee et utiliser le simulateur de bourse en ligne